

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 05 novembre 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-73

Le conseil d'administration s'est réuni le 05 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 octobre 2018.

Point de l'ordre du jour :

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2018.

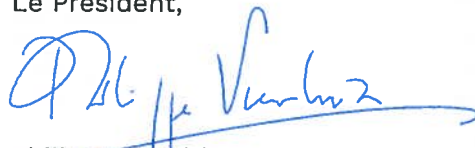
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres constituant le conseil : | 37 |
| Quorum : | 19 |
| Nombre de membres participant à la délibération : | 30 |
| Abstentions : | 0 |
| Votes exprimés : | 30 |
| Pour : | 30 |
| Contre : | 0 |

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2018.

Fait à Tours, le 08 novembre 2018
Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

| | | |
|---|--|---------------------|
| Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques | Délibération publiée sur le site internet de l'université le : | 08 NOV. 2018 |
| | Transmise au recteur le : | 09 NOV. 2018 |

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 24 septembre 2018**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Claude OPHELE ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Chantal BARRIN-LE GUELLEC ; M. Jean FABBRI ; M. Kilian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Cédric ARDOUIN ; M. Killian DEVENEY ; M. Quentin HENNION-IMBAULT ; M. pierre-Antoine TORQUET
Mme Anne BESNIER ; Mme Catherine BEAUMONT

Ont donné procuration

Mme Catherine BELZUNG à M. Philippe ROINGEARD
Mme Anne DUITTOZ à M. Clovis TAUBER
Mme Christelle DUTILLEUL à Mme Pascale REVERDIAU
M. David FIALA à M. Philippe ROINGEARD
M. Benjamin LAVERGNE à Mme Pascale. REVERDIAU
M. Thibault COULON à M. Philippe VENDRIX
Mme Catherine de COLBERT

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON ; Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ,
Mme Cécile GOÏ ; Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante,
chargée de la formation initiale et tout au long de la vie, M. Daniel ALQUIER ; Vice-
président chargé des partenariats et de l'innovation ; Mme Martine PELLETIER ; Vice-
présidente chargée de la culture ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie
étudiante ; M. Éric ZOUKOUA ; Vice-président chargé des finances ; M. Pierre GABETTE ;
Directeur général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques et
du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU ; M. Didier SABOURAULT ; M. Alexis
CHOMMELOUX ; Directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY,
Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR médecine ;
M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de
Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M.
Philippe DAILLOUX ; Directeur des Services financiers ; Mme Manuelle RUILIER ; Directrice
des Ressources Humaines

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018

Le compte rendu du conseil d'administration du 02 juillet 2018 est reporté au prochain conseil d'administration.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations par le Président

Le Président fait état des effectifs étudiants en cette rentrée universitaire (comparaison de date à date) :

L1 : + 2,4%, dont une augmentation importante en LEA, sciences du vivant et psychologie

L2 : + 4,6%

L3 : + 0,8%

M1 : + 3%

M2 : - 3,9%

Au total sur l'ensemble de l'université, l'augmentation des effectifs est de 0,8%.

Il est précisé que tous les masters ont été ouverts. Néanmoins, des discussions sont initiées avec les responsables des masters pour trouver des aménagements lorsque l'effectif de la formation est inférieur à 20 étudiants.

Jean Fabbri au nom des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) indique que ces chiffres ne rendent pas encore compte des effets de sélection (incluant des logiques d'abandon) générés par Parcoursup. Par ailleurs la logique de sélection en master est entrée en vigueur pour la rentrée de 2017 et il serait bon d'avoir un suivi sur ces deux rentrées (2017 et 2018) des "sorties" de L3, et des accès soit dans notre université soit ailleurs aux formations de master.

2.2. Contrat de site Centre Val de Loire 2018-2022

Le Président indique aux membres qu'ils ont été destinataires de la version signée du contrat de site. Ce contrat comprend le volet commun (COMUE) et les volets spécifiques à chaque établissement (Universités de Tours et d'Orléans, INSA).

Sur le devenir de la ComUE, toujours privées de structures élues contrairement au décret de création, Jean Fabbri (EaT) évoque le projet d'ordonnance liée à l'expérimentation de la "gouvernance" de ces structures : la logique de ce texte est toujours celle de moins de démocratie afin de complaire aux jurys chargés de traiter les réponses aux appels d'offre de type PIA. Il demande au président comment et quand une évolution possible de la ComUE CVL se préparera avec les élus du CA puisqu'il s'agit d'une question stratégique.

2.3. STRATER – diagnostic territorial

Le document STRATER – diagnostic territorial – établi par le MESRI (service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche) est diffusé aux membres du conseil. Le STRATER a pour objectif de dresser un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 14 septembre 2018

Les propositions de la commission des moyens sont approuvées par le conseil d'administration par la délibération n°2018-62 (4 abstentions).

Jean Fabbri (EaT) fait observer et dénonce une logique de plus en plus centralisatrice dans la gestion de l'université au détriment de la réactivité qui s'obtient en dotant les composantes de moyens financiers conformes à leurs besoins (souvent spécifiques). Il demande un suivi très clair par un prochain CA des moyens alloués à la culture et aux sports qui sont très impactés par la CVEC.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Élection d'un vice-président

Il est proposé d'élire un nouveau vice-président en charge des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement.

Le conseil d'administration approuve l'élection de Jean-Charles Billaut, professeur d'informatique, en qualité de vice-président chargé des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement par la délibération n°2018-63 (3 abstentions).

4.2. Désignation des chargés de mission pour l'année universitaire 2018-2019

Afin d'aider l'équipe présidentielle dans la conduite de sa politique et dans la réalisation de ses missions, il est proposé de désigner des chargés de mission pour l'année universitaire 2018-2019.

Jean Fabbri regrette que la question de la crise du CUEFEE ne soit pas traitée dans ses implications stratégiques et organisationnelles par le CA : la souffrance des personnels du CUEFEE, liée à l'incertitude quant aux missions ne doit pas être éludée; il est très significatif qu'au récent Comité technique aucune voix des personnels ne soit venue soutenir la réorganisation imposée par la direction de l'université.

Le conseil d'administration approuve la désignation des chargés de mission pour l'année universitaire 2018-2019 listés par la délibération n°2018-64 (26 pour – 3 abstentions).

4.3. Autorisation pour l'accueil de personnes volontaires en service civique

Afin de pouvoir continuer à accueillir des volontaires en service civique, l'université doit renouveler son agrément auprès de l'agence du service civique. L'obtention de l'agrément nécessite une délibération du conseil d'administration autorisant l'université à accueillir des volontaires en service civique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accueil à l'université de personnes volontaires en service civique par la délibération n°2018-65.

4.4. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n02016_74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant ou sans montant maximum doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par La présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des deux marchés publics listés par la délibération n°2018-66.

4.5. Identification des noms usuels de l'université de Tours.

Il est proposé d'identifier l'ensemble des noms usuels sous lesquels l'université a été (ou est encore) désignée dans les différents actes et conventions qui l'engagent, ainsi que sur les titres de propriété intellectuelle qu'elle détient, et ce afin de reconnaître qu'ils ne

désignent qu'une seule et unique entité juridique : l'université de Tours. Cette proposition repose sur une motivation principale : la simplification des procédures de régularisation nécessaires à opérer sur le portefeuille de titre de propriété industrielle de l'université (notamment, l'inscription des modifications sur les registres des offices nationaux et étrangers de propriété industrielle)

Il est confirmé que l'ensemble des noms usuels ci-après énumérés désignent tous une seule et même entité juridique : l'Université de Tours, dont le siège social est 60 rue du Plat d'Étain, BP 12050, 37020 TOURS CEDEX 1, n° SIREN 193 708 005.

Noms usuels concernés : Université de Tours » ou « Université de Tours François-Rabelais » ou « Université de Tours François Rabelais » ou « Université de Tours, François-Rabelais » ou « Université de Tours, François Rabelais » ou « Université François-Rabelais de Tours » ou « Université François Rabelais de Tours » ou « Université François-Rabelais » ou « Université François Rabelais » ou « UFRT » ou « Univ Tours François Rabelais » ou « Univ Tours François Rabelais (Université de Tours François Rabelais) » ou « Univ François Rabelais de Tours » ou « Univ François Rabelais de Tours (Université François Rabelais de Tours) » ou « Université Francois Rabelais UFR Sciences et Techniques ».

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'identification des noms usuels de l'université de Tours par la délibération n°2018-67.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2019.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2019.

Jean Fabbri dénonce cette campagne où le président parle de dégel alors que sur 78 postes de titulaires vacants il ne sera procédé qu'à un tiers de recrutement pérenne, situation qui met à la fois en difficulté les équipes de recherche et les équipes pédagogiques de l'université et qui de plus décourage les milliers de jeunes docteurs qualifiés aux fonctions de Maîtres de Conférences qui voient s'éloigner la possibilité de trouver un emploi stable. Il demande au nom des élus EaT un vote à bulletin secret sur les campagnes de recrutement.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2019 selon les propositions présentées par la délibération n°2018-68 (21 pour – 3 contre – 5 abstentions).

5.2. Utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2019.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2019 ou en cours d'année universitaire 2018/2019 ainsi que sur les demandes de création exprimées par les composantes et services.

Pour Jean Fabbri, cette campagne révèle une fois de plus le désengagement de l'État, avec l'abandon des critères d'allocation de moyens, l'université de Tours avec près de 6000 étudiants de plus qu'il a dix ans ne bénéficie d'aucun emploi supplémentaire; mais la responsabilité de la direction de l'université n'en est pas exonérée : elle s'engage dans la liquidation progressive des emplois statutaires qualifiés au profit de CDI et CDD le plus souvent de catégorie C, sauf sur des postes discrétionnaires puisque près de 20% de la totalité des emplois sont désormais hors statut. En conséquence il appelle à repousser cette campagne Biatss pour la reprendre sur d'autres bases.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2019 ou en cours d'année universitaire 2018/2019 et décision sur les demandes de création, selon les propositions mentionnées par la délibération n°2018-69 (13 pour – 6 contre – 10 abstentions).

6.ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 20 septembre 2018

6.1.a. Propositions de la CFVU du 20 septembre 2018 – Réglementation et convention

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 septembre 2018 relatives à la réglementation pédagogique et à la vie de l'étudiant, ainsi qu'une convention.

Le conseil d'administration doit approuver :

- la fixation de la date de début de l'année universitaire ;
- la note de cadrage de la césure ;
- les mesures transitoires pour les diplômes nouvellement accrédités ;
- la convention de partenariat avec le groupement régional des établissements pharmaceutiques du centre (GREPIC).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 septembre 2018 – réglementation et convention par la délibération n°2018-70.

6.1.b Propositions de la CFVU du 20 septembre 2018 – Diplômes/maquettes

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de création et de renouvellement de diplômes ainsi que des modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances.

Le conseil d'administration doit approuver :

- Maquettes de diplômes Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, nouvelle accréditation ;
- Diplôme de Formation générale diplôme d'État de sage-femme en sciences maïeutiques et mise en place du service sanitaire (SeSa) ;
- Capacité d'orthophoniste ;
- PACES ;
- Diplôme de Formation approfondie en sciences médicales ;
- Diplôme d'université : pédagogie médicale ;
- Maquettes des 2^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} année de Pharmacie ;
- Projet Orientation Professionnelle -POP -2018-2019 (pharmacie) ;
- Création d'un nouveau parcours recherche (pharmacie) ;
- Création Diplôme d'université : reconversion à la pratique de l'exercice officinal ;
- Renouvellement Diplômes universitaires Management et Management Spécialisé ;
- Création Certificat universitaire développement professionnel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 septembre 2018 – diplômes/maquettes par la délibération n°2018-71.

7.RECHERCHES ET VALORISATIONS

7.1. Compte rendu de la commission recherche du 26 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 26 octobre 2018

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)